

Introduction

1. Le 24 septembre 2010, le Tribunal a rendu son jugement concernant la responsabilité en l'affaire *Requérant* UNDT/2010/148.
2. Le 19 janvier 2011, une audience sur les mesures correctives a été tenue dans les locaux du Tribunal à New York. Lors de cette audience, les parties ont répondu positivement à l'invitation du Tribunal d'envisager un règlement à l'amiable.
3. Le 31 janvier 2011, Lyndon Barnes, conseil pour le requérant, et Elizabeth Brown, conseil pour le défendeur, ont confirmé dans une déclaration conjointe leur engagement à être liés par les clauses de leur accord de règlement et ont indiqué qu'il ne restait aucune question en suspens devant être tranchée par le Tribunal.

Conclusion

4. En l'absence de toute autre mesure judiciaire à prendre, l'affaire est close.

(Signé)
Juge Goolam Meeran

Ainsi jugé le 1^{er} février 2011

Enregistré au greffe le 1^{er} février 2011

(Signé)
Santiago Villalpando, Greffier, Tribunal du contentieux administratif
des Nations Unies, greffe de New York